



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral des Forges

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 mars 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2019-0322 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble correspondant au lot 1 130 593 du cadastre du Québec situé au 7595 du boulevard des Forges.
- 2** Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION

Objets :

- Autoriser, dans la zone RS-8044 (résidentielle), sur le lot 1 130 593 du cadastre du Québec les usages suivants:
 - . 5370 Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
 - . 6659 Autres services de travaux spécialisés en équipement (services d'installation de piscines, spas et leurs accessoires);
- Ne permettre la réalisation du projet particulier que sujet au respect des conditions suivantes :
 - . La présence d'au maximum deux (2) bâtiments principaux sur le même terrain, soit :
 - Le bâtiment existant du groupe d'usage « 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement : isolé »;
 - Le bâtiment correspondant aux groupes d'usages « 5370 Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires » et « 6659 Autres services de travaux spécialisés en équipement (services d'installation de piscines, de spas et leurs accessoires) »;
 - . Le projet particulier qui sera réalisé doit s'apparenter à l'implantation proposée au plan annexé;
 - . L'apparence architecturale du bâtiment et les aménagements paysagers devront s'apparenter aux visualisations fournies dans les plans et croquis annexés. Notamment, la haie ceinturant le terrain devra avoir une hauteur minimale de 1,5 mètre à la plantation afin d'agir comme écran visuel par rapport aux propriétés voisines;
 - . Aucun entreposage extérieur n'est autorisé.

Zone visée :

RS-8044.

Localisation de la zone visée :

Le projet est entièrement situé dans les limites de la zone RS-8044 (résidentielle) qui se situe approximativement au sud-ouest du boulevard des Forges, au sud-est de la rue J.-A.-Bégin et au nord de la rue Lamy.

3] Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 16 avril 2019** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4] Cette résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

5] On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6] On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration de la zone où est situé le lot visé par cette résolution n° C-2019-0322;
- la résolution n° C-2019-0322.

Trois-Rivières, ce 3 avril 2019.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière